

17 JANVIER 2016
2^e dimanche Ordinaire
Année C

PAROISSE - SAINT - HILAIRE
105, Bd de la Marne – 94210 - La Varenne Saint Hilaire
Tél : 01 48 83 35 24 - saint.hilaire94@wanadoo.fr
<http://www.paroissesainthilaire.fr>

« Tel fut le commencement des signes que Jésus accomplit »

Nous ouvrons, ce dimanche, le temps ordinaire de cette année liturgique par ce récit bien connu des noces de Cana. Il constitue dans l'Évangile de Jean une première manifestation de Jésus. En présence de sa mère et de ses disciples, en changeant l'eau en vin, Jésus accomplit le premier des signes qui vont jaloner l'Évangile johannique.

D'étape en étape, de signe en signe, Saint Jean nous fera découvrir ce qu'il en est du Verbe de Dieu, dont il nous a été dit, dans le prologue, qu'il « était au commencement ». Cette révélation progressive de celui que les disciples se sont mis à suivre culminera dans le dernier des signes, celui par lequel le Fils de l'homme sera élevé de terre (cf. Jn. 3,14). C'est de la croix qu'il nous faut accueillir la pleine révélation de Dieu puisque la croix est le lieu où il manifestera sa gloire et nous provoquera à la Foi. Ils nous invitent ainsi à percevoir la filiation divine de Jésus.

Nous sommes plongés dans un monde saturé de signes au point que nous pouvons ne plus être en mesure de les déchiffrer. Au milieu de cette multitude de signes, il nous est difficile de percevoir ce qu'il en est des signes de Dieu dans notre environnement.

Le second concile de Vatican nous invite à discerner parmi tous les signes perçus dans notre monde « les signes des temps » (cf. Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps N°4). Il nous invite à confesser dans la Foi que Dieu fait signe à notre temps. Cependant, il faut bien reconnaître que, comme tout signe, celui-ci doit être déchiffré. Pour lire les signes de Dieu pour notre temps, il nous importe de nous tenir en éveil car on peut ne pas être ouvert à ce qui surgit et se fermer à tout imprévu, fut-il celui de Dieu. Pour lire un signe, il est indispensable d'admettre qu'un message est livré, qu'une parole est adressée.

Mais, évidemment, si le signe appelle attention et déchiffrement de notre part, il suscite aussi notre engagement. Nous sommes requis de répondre à la sollicitation de Dieu, nous redisant comme nous le chantons parfois : Dieu te fait signe. Tout à la fois, il nous interpelle et, de ce fait, requiert notre attention et tout à la fois, il nous établit nous-mêmes comme autant de signes du don qu'il a fait une fois pour toute en son Fils élevé sur le bois de la croix.

Jean-Luc VEDRINE

Dimanche 17 janvier, l'Église catholique célèbre la 102^{ème} journée mondiale du migrant et du réfugié, avec comme thème : Migrants et réfugiés nous interpellent ! La réponse de l'évangile de la miséricorde.



✠ Quête pour les séminaires : « je veux des prêtres pour mon diocèse, je donne pour les séminaristes » ✠

SeDiRe : personnes séparées, divorcées, divorcées remariées

***** Dieu est plus grand que notre cœur**

Une journée de partage et de prière sur le thème de la Miséricorde pour les personnes séparées, divorcées, divorcées remariées.

Organisée par la pastorale SeDiRe, prêchée par le P. Jean-Luc Vadrine en présence Mgr Michel Santier
Dimanche 24 janvier de 9h15 à 17h Monastère de l'Annonciade à Thiais.

Oratorio « **Jonas ou l'ouverture aux nations** ».

A la cathédrale : Samedi 30 janvier à 20h30

(ouverture de la billetterie à 18h30)

Réservation : contact@chemindesarts.com - 06.31.74.00.27



◆ « **Aux sources de la foi** » Dans

un an à Jérusalem ! Pèlerinage en Terre sainte, pour les paroisses d'Adamville et La Varenne et tous leurs amis (50 places), du **27 décembre 2016 au 3 janvier 2017**. Ça vous tente ? Pour avoir le programme, envoyez « ça nous tente » à ppeln@hotmail.fr ou dominique.vedel@wanadoo.fr. Prévoir environ 1400 €, à préciser. Déjà 20 personnes sur la liste.

. **Pèlerinage à Montmartre, samedi 6 février** et **Pèlerinage à Lourdes** du **22 au 27 avril 2016** : deux pèlerinages à vivre en cette année de la Miséricorde.

♥ Mercredi 20 janvier, 20h30 à St Hilaire : EAP (équipe d'animation paroissiale) commune à la Varenne et Adamville

♥ Jeudi 21, 17h30 à St François de Sales : Messe et bénédiction des icônes de l'atelier de peinture de Mme Anne Jan. Apportez vos icônes !

Concerts

♥ Samedi 23, 20h30 à St François de Sales : Stabat Mater de Pergolèse (Jacinta De Almeida, soliste)

♥ Samedi 23, 20h30 à ND du Rosaire : Concert de musique sacrée, dans le cadre de la semaine pour l'unité. Avec l'organiste Marian Marciszuk, le chœur Goudimel, du temple protestant, le chœur JS Bach et l'ensemble Contrepoint, direction JP Ballon (œuvres de Poulenc, Brückner, Bach, Vivaldi, Bruhns, Monteverdi, Scheidt et Brahms)

♥ **Samedi 23 : premier forum synodal pour inventer de nouvelles manières de prendre soin les uns des autres et de partager à tous la joie de l'Évangile !** Le samedi 23 janvier, de 9h à 13h, à Notre-Dame de Créteil, le père Santier et l'équipe diocésaine pour de nouvelles initiatives d'évangélisation attendent non seulement les équipes synodales, les personnes relais et les délégués de l'Assemblée, mais tous ceux qui souhaitent se poser la question de l'évangélisation aujourd'hui ! « **Jésus t'appelle ! Passe à ton voisin !** »

A la fin de la semaine de Prière pour l'Unité des Chrétiens, la **Célébration Diocésaine** rassemblant les Communautés Catholique, Protestante, Evangélique et Orthodoxe aura lieu

Dimanche 24 Janvier à 17h à la Cathédrale de Créteil, avec vous !

♥ Dimanche 31, c'est le Pasteur Jean-Pierre Zang, de l'Eglise Protestante Unie de France (St Maur) qui commentera l'évangile à St Hilaire à la messe de 10h.

♥ Mardi 2 février, 19h30 à St François de Sales : Messe de la Chandeleur (Présentation de Jésus au Temple) pour les familles et crêpes (apportez crêpes, boissons ou confiture et on partagera !)

Notre campagne denier 2015 va s'achever. Merci à tous.

●*bientôt les résultats, patience, patience...

Retrouvez notre magnifique BD Denier sur

<https://www.youtube.com/watch?v=NTiDx7rK1tQ&feature=youtu.be>

Pour obtenir un **reçu fiscal** pour l'année **2015**, il faut que les chèques soient datés du **31 Décembre !**